RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail

ARRÊTÉ du 7 mai 2020

fixant la composition de la commission de sélection du recrutement sans concours dans le corps des adjoints administratifs à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Nouvelle Aquitaine

La ministre du travail,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-1228 du 29 septembre 2005 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2013-571 du 1er juillet 2013 autorisant les ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative à déléguer certains de leurs pouvoirs pour le recrutement et la gestion d'agents placés sous leur autorité ;

Vu l'arrêté du 22 avril 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture d'un recrutement sans concours dans le corps des adjoints administratifs à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Nouvelle-Aquitaine ;

ARRÊTE

Article 1er

La composition de la commission de sélection pour le poste localisé à l'unité départementale de la Creuse est fixée comme suit :

- M. Joseph LUCIANI, attaché d'administration de l'État hors classe, directeur adjoint à l'emploi à l'unité départementale de la Creuse de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Nouvelle-Aquitaine,
- Mme Delphine PAILLET / LABORDE-LAULHE, attachée principale d'administration de l'État, conseillère d'administration, responsable de l'antenne régionale Poitiers à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Nouvelle-Aquitaine,
- Mme Aurélie NAUD, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, cheffe du service inclusion sociale à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Creuse.

Article 2

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 7 mai 2020

La ministre du travail,

Pour la ministre et par délégation

La cheffe de Département

Marie GALLOO-PARCOT